
CENTRE SPORTIF DE COLOVRAY

PLAN DE PROTECTION (résumé) – Covid-19 – valable dès le 26 juin 2021

À la suite des dernières décisions du Conseil Fédéral du 23 juin 2021, l'accès aux installations du Centre Sportif de Colovray (« CSC ») est déterminé ainsi :

Port du masque obligatoire à l'intérieur des bâtiments, dans les vestiaires, WC, couloirs, etc.

Pratique sportive en extérieur

- Pratique sans restriction particulière
- Compétitions autorisées avec public et selon conditions générales du CSC
- Les activités organisées en groupe dès 6 personnes doivent élaborer un concept de protection adapté. Ces groupes ont l'obligation de s'annoncer par courriel à csc@uefa.ch au moins une semaine à l'avance.

Utilisation des vestiaires publics

- Les vestiaires publics sont ouverts
- La collecte des données n'étant pas possible, la capacité des vestiaires est limitée à 5 personnes simultanément
- Le port du masque est obligatoire, sauf sous la douche

Heures d'ouverture au public

- Piste d'athlétisme, terrain de basket : 7h00 à 20h00 tous les jours
- Terrain 5 : 12h00 à 14h00 du lundi au vendredi

Tous les utilisateurs-trices du CSC sont responsables de respecter et de faire respecter les règles édictées dans les plans de protection des sports concernés et les mesures de protection du CSC. En cas de nécessité, le personnel du CSC restreindra l'accès aux installations.

La santé des utilisateurs-trices et des employé-e-s travaillant sur le site reste la première priorité. Il est de la responsabilité individuelle de minimiser tout risque en lien avec le COVID-19.

Tout-e utilisateur-trice doit se conformer au *Règlement d'utilisation applicable à l'ensemble des installations* et aux indications spécifiques affichées à l'entrée du CSC.

Plan de protection complet et renseignements : 022 707 20 54 – csc@uefa.ch
